



Nouméa le 25 juin 2007

Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie

Inspection Pédagogique du 2nd degré

VR/I€PR/ALB n° 3211/2005-

Affaire suivie par
Annick LE BOURLOT
IA-IPR de lettres
Bureau 105
Téléphone
(687) 26 62 79
Fax
(687) 26 62 07
Mél.
ale-bourlot@ac-noumea.nc

1 avenue des Frères Carcopino immeuble Flize BP G4 A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des lycées publics et privés De Nouvelle-Calédonie, Wallis & Futuna, Port-Vila

Objet : la Charte des Travaux Personnels Encadrés

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint *La Charte des Travaux Personnels Encadrés* rédigée avec des correspondants pédagogiques et des professeurs référents.

Je vous saurais gré de remettre un exemplaire de cette charte à chacun des enseignants que vous avez impliqués dans les Travaux Personnels Encadrés de votre établissement.

En vous remerciant de votre précieuse coopération, je vous assure de mes sentiments les meilleurs.

L'Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale de lettres

Annick LE BOURLOT

